



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-012-2022-05

PUBLIÉ LE 4 MAI 2022

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction de la Santé Publique de l'Agence Régionale de Santé

IDF-2022-05-04-00001 - Arrêté ARS-2022/ 70 portant désignation des centres de vaccination habilités à effectuer la vaccination anti-typhoïdique et à délivrer les certificats de vaccination contre la fièvre jaune (5 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France /

IDF-2022-04-29-00003 - Arrêté portant modification de l'arrêté n°IDF-2020-12-24-008 du 24 décembre 2020 précisant les modalités de transfert des biens mobiliers et immobiliers, des créances, des droits et obligations de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat d'Île-de-France, des chambres de métiers et de l'artisanat départementales de Paris, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val d'Oise à la chambre de métiers et de l'artisanat d'Île-de-France (3 pages)

Page 9

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France /

IDF-2022-05-04-00002 - Arrêté n°DRIEAT-IDF-2022-0438 du 4 mai 2022 portant approbation du Règlement de Sécurité de l'Exploitation (RSE) du réseau de tramway exploité par la RATP (2 pages)

Page 13

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-05-04-00001

Arrêté ARS-2022/ 70 portant désignation des centres de vaccination habilités à effectuer la vaccination antiamarile et à délivrer les certificats de vaccination contre la fièvre jaune

**Arrêté n° ARS-2022/ 70
portant désignation des centres de vaccination habilités à effectuer la vaccination
antiamarile et à délivrer les certificats de vaccination contre la fièvre jaune**

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- Vu** le code de la santé publique, notamment ses articles R3115-55 à 65
- Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires
- Vu** le décret n°2013-30 du 9 janvier 2013 relatif à la mise en œuvre du règlement sanitaire international (2005)
- Vu** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021
- Vu** l'arrêté du 10 décembre 2015 portant modification de l'arrêté du 7 janvier 2013 fixant la liste des centres de vaccination habilités en Ile de France à effectuer la vaccination antiamarile et à délivrer les certificats de vaccination contre la fièvre jaune
- Vu** l'instruction DGS/R11/2015/209 du 17 juin 2013 relative aux centres de vaccination antiamarile
- Considérant** l'instruction des demandes de désignation des centre de vaccination antiamarile

ARRETE

ARTICLE 1 :

Sont désignés pour réaliser la vaccination antiamarile et délivrer les certificats internationaux de vaccination contre la fièvre jaune pour une période de cinq ans, les établissements, services ou organismes inscrits sur la liste jointe en annexe.

ARTICLE 2 :

Chaque établissement, service ou organisme désigné fera parvenir à l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France conformément à l'article R 3115-57 du code de la Santé Publique, un rapport annuel d'activité conformément au rapport type régional, au cours du premier trimestre de l'année civile suivant l'année d'activité considérée et au plus tard le 31 mars.

ARTICLE 3 :

Les établissements, services, organismes désignés pour réaliser la vaccination antiamarile, portent à la connaissance du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé territorialement compétente toute modification de conditions techniques mentionnées aux articles R 3115-64 intervenant après leur désignation.

ARTICLE 4 :

Le Directeur de la Santé Publique ainsi que les directeurs des délégations départementales de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chaque structure désignée et sera publié aux recueils administratifs : région Ile de France et départements concernés.

Fait à Saint-Denis, 04 mai 2022

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France

Signé

Amélie VERDIER

ANNEXE A L'ARRETE n° ARS-2022/ 70

Liste des centres de vaccination désignés pour effectuer la vaccination anti-amarile et délivrer les certificats internationaux de vaccination contre la fièvre jaune

PARIS (75)

Nom de la structure	Adresse	Téléphone	Date de désignation
Institut Alfred Fournier Chemin Vert	44 rue Pétiou 75011 PARIS	01 40 78 26 01	Désigné le 10 janvier 2019
Institut Alfred Fournier	25 boulevard Saint-Jacques 75014 PARIS	01 40 78 26 01	Désigné le 10 janvier 2019
Centre de vaccinations internationales Air France, par l'Association Voyage et Santé	38 Quai de Jemmapes 75010 PARIS	01 43 17 22 00 06 88 73 01 00	Désigné le 10 janvier 2019
Centre de santé APAS-BTP	52 Avenue du Général Michel Bizot 75012 PARIS	01 53 33 22 22	Désigné le 10 janvier 2019
Groupe ABCOS CIVEM	14 bis rue Daru 75008 PARIS	01 42 27 10 00	Désigné le 10 janvier 2019
AP-HP Hôpital Bichat Claude Bernard Service Maladies infectieuses et tropicales	46 rue Henri Huchard 75018 PARIS	01 40 25 88 92	Désigné le 10 janvier 2019
AP-HP Hôpital de la Pitié Salpêtrière Service Maladies infectieuses et Tropicales	47-83 Boulevard de l'Hôpital 75013 PARIS	01 42 16 00 00	Désigné le 10 janvier 2019
AP-HP Hôpital Cochin	27, rue du Faubourg Saint Jacques 75014 PARIS	01 58 41 22 47	Désigné le 10 janvier 2019
AP-HP Hôpital Saint Antoine	34 rue Crozatier 75012 PARIS	01 49 28 24 38	Désigné le 10 janvier 2019
AP-HP Hôpital Robert Debré	48, boulevard Serurier 75019 PARIS	01 40 03 20 00	Désigné le 10 janvier 2019
AP-HP Hôpital Saint Louis	1 avenue Claude Vellefaux 75010 PARIS	01 42 49 49 49	Désigné le 10 janvier 2019
AP-HP Hôpital Tenon	20, rue de la Chine 75020 PARIS	01 56 01 70 00	Désigné le 10 janvier 2019
Centre Bertheau Centre de vaccination de la Ville de Paris	13, rue Charles Bertheau 75013 PARIS	01 45 82 50 00	Désigné le 10 janvier 2019
Institut Pasteur	211 Rue de Vaugirard 75724 PARIS Cedex 15	01 45 68 80 88	Désigné le 10 janvier 2019

Centre médical CMETE Médecine de voyages	10 rue du colonel Driant 75001 PARIS	01 53 45 86 85	Désigné le 10 janvier 2019
Centre Montaigne Santé	53 avenue Montaigne 75008 PARIS	01 42 25 63 50	Désigné le 10 janvier 2019
SOS Vaccinations SCMGU SOS MEDECINS	85 Boulevard de Port Royal 75013 PARIS	01 47 07 65 00	Désigné le 10 janvier 2019
Centre de Vaccinations Internationales Saint Michel (COSEM)	3, rue Thénard 75005 PARIS	01 53 73 03 03	Désigné le 10 janvier 2019

SEINE ET MARNE (77)

Nom de la structure	Adresse	Téléphone	Date de désignation
Groupe Hospitalier Sud Ile de France	270 avenue Marc Jacquet 77000 MELUN	01 81 74 17 17 01 81 74 20 62	Désigné le 10 janvier 2019

YVELINES (78)

Nom de la structure	Adresse	Téléphone	Date de désignation
Centre Hospitalier François Quesnay	2 Boulevard Sully 78200 MANTES-LA-JOLIE	01 34 97 40 00	Désigné le 10 janvier 2019

HAUTS-DE-SEINE (92)

Nom de la structure	Adresse	Téléphone	Date de désignation
AP-HP Hôpital Ambroise Paré – Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest	9 avenue Charles de Gaulle 92104 BOULOGNE	01 49 09 56 45	Désigné le 10 janvier 2019
AP-HP Hôpital Raymond Poincaré – Groupe Paris Ile-de-France Ouest	104 boulevard Raymond Poincaré 92380 GARCHES	01 47 10 77 70 01 47 10 77 52	Désigné le 10 janvier 2019
AP-HP Hôpital Louis Mourier	178 rue des Renouillers 92701 COLOMBES cedex	01 47 60 67 71	Désigné le 10 janvier 2019
Institut Hospitalier Franco-Britannique	3 rue Barbès 92300 LEVALLOIS-PERRET	01 46 39 22 00	Désigné le 10 janvier 2019
Hôpital Américain de Paris	63 boulevard Victor Hugo B.P 109 92202 NEUILLY-SUR-SEINE cedex	01 46 41 27 38	Désigné le 10 janvier 2019
Centre municipal de santé de Nanterre	79 avenue Pablo Picasso 92000 NANTERRE	01 41 37 58 88	Désigné le 10 janvier 2019

SEINE-SAINT-DENIS (93)

Nom de la structure	Adresse	Téléphone	Date de désignation
Centre Hospitalier Universitaire Jean Verdier	Avenue du 14 Juillet 93140 BONDY	01 48 02 64 60	Désigné le 10 janvier 2019
Centre municipal de santé d'Aubervilliers	5 rue du Dr Pesqué 93300 AUBERVILLIERS	01 48 11 22 00	Désigné le 10 décembre 2015

VAL-DE-MARNE (94)

Nom de la structure	Adresse	Téléphone	Date de désignation
AP-HP Centre Hospitalier de BICETRE	78 rue du Général Leclerc 94275 LE KREMLIN-BICETRE	01 45 21 21 21	Désigné le 10 janvier 2019
Aéroports de Paris Orly Service Médical de Soins et d'Urgence	Batiment 300 Zone Cœur d'Orly 11 avenue Farman 103 Aérogare Sud-CS 90055 94396 ORLY AEROGARE Cedex	01 49 75 49 09	Désigné le 10 janvier 2019
Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil	40, avenue de Verdun 94000 Créteil	01 45 17 50 00	Désigné le 04 mai 2022

VAL D'OISE (95)

Nom de la structure	Adresse	Téléphone	Date de désignation
AIR France siège Roissy Centre de vaccination du service de santé au travail pour le personnel navigant	45, rue de Paris 95747 ROISSY CHARLES DE GAULLE cedex	01 41 56 86 94 01 41 56 88 76	Désigné le 10 janvier 2019
Aéroport Roissy- Charles de Gaulle Service Médical d'Urgences et de Soins	BP 81007 95931 ROISSY CHARLES DE GAULLE cedex Terminal 2F Porte 017 niveau arrivée	01 48 62 28 03	Désigné le 10 janvier 2019
Centre Hospitalier Victor Dupouy ARGENTEUIL Centre de Vaccinations Internationales et de Conseils aux voyageurs	69 rue du Lieutenant-Colonel Prudhon 95100 ARGENTEUIL	01 34 23 20 63	Désigné le 10 janvier 2019
Centre Hospitalier René Dubos PONTOISE Centre de Vaccinations Internationales et de Conseils aux voyageurs	6 avenue de l'Île de France CS 90079-Pontoise 95303 CERGY-PONTOISE Cedex	01 30 75 49 74	Désigné le 10 janvier 2019
Centre Hospitalier de GONESSE Consultation de Conseils aux voyageurs	25 rue Bernard Février BP 30071 95503 GONESSE Cedex	01 34 53 20 33 01 34 53 22 87	Désigné le 10 janvier 2019

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

IDF-2022-04-29-00003

Arrêté portant modification de l'arrêté
n°IDF-2020-12-24-008 du 24 décembre 2020
précisant les modalités de transfert des biens
mobiliers et immobiliers, des créances, des droits
et obligations de la chambre régionale de
métiers et de l'artisanat d'Ile-de-France, des
chambres de métiers et de l'artisanat
départementales de Paris, de Seine-et-Marne,
des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine,
de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val
d'Oise à la chambre de métiers et de l'artisanat
d'Ile-de-France



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

ARRETE

Portant modification de l'arrêté n° IDF-2020-12-24-008 du 24 décembre 2020 précisant les modalités de transfert des biens mobiliers et immobiliers, des créances, des droits et obligations de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat d'Ile de France, des chambres de métiers et de l'artisanat départementales de Paris, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val d'Oise à la chambre de métiers et de l'artisanat d'Ile de France

Le préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

- VU le code de l'artisanat, notamment ses articles 5-2 et 23 ;
- VU la loi n° 2016-298 du 14 mars 2016 relative aux réseaux des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers et de l'artisanat ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU décret du 22 juillet 2020 portant nomination de M. Marc GUILLAUME, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- VU le décret n° 2020-1416 du 18 novembre 2020 portant création des chambres de métiers et de l'artisanat de région Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Centre-Val de Loire, Corse, Grand Est, Ile-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Normandie et Occitanie, Pyrénées-Méditerranée
- VU l'arrêté n° IDF-2020-12-24-008 du 30 décembre 2020 précisant les modalités de transfert des biens mobiliers et immobiliers, des créances, des droits et obligations de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat d'Ile de France, des chambres de métiers et de l'artisanat départementales de Paris, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val d'Oise à la chambre de métiers et de l'artisanat d'Ile de France
- VU les délibérations portant le choix d'une chambre de métiers et de l'artisanat de région pour la région Ile de France votées par les chambre de métiers et de l'artisanat départementales de Paris, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, du Val d'Oise et de la chambre de métiers et de l'artisanat de région Ile-de-France le 16 novembre 2020 ;
- VU le courrier du centre des finances publiques de Meaux en date du 22 avril 2022 à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Ile-de-France lui reconnaissant la propriété de la parcelle de terrain référencée AH 135 située à Meaux et d'une superficie de 2902 m² ;
- VU la nouvelle annexe I-1 relative aux constructions et terrains (77) établie par la chambre de métiers et de l'artisanat de région Ile-de-France recensant ses constructions et terrains en Seine-et-Marne ;
- SUR proposition du préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

La nouvelle annexe I-1 N°IDF-2020-12-24-010-02 relative à l'état détaillé des apports immobiliers des chambres fusionnées s'agissant des constructions et terrains en Seine-et-Marne (77) de l'arrêté ° IDF-2020-12-24-008 du 24 décembre 2020 susvisé est remplacée par l'annexe I-1 relative aux construction et terrains en Seine-et-Marne (77) jointe au présent arrêté dans le cadre du transfert de patrimoine de la chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-et-Marne à la chambre de métiers et de l'artisanat de région Ile de France.

Article 2

Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture (échelon de la région Ile-de-France), accessible sur le site internet de la préfecture à l'adresse : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france et dont copie sera adressée au Président de la chambre de métiers et de l'artisanat de région Ile-de-France, au ministre de l'Economie, des Finances et de la relance, au directeur régional des Finances publiques et au directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 29 avril 2022

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,

Signé

Marc GUILLAUME

PATRIMOINE DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT SEINE ET MARNE (77)

ANNEE 2020

NOMS DES POLES	LOCALISATION			Année Achat du Bien	IDENTIFIANT			SUPERFICIE DU BIEN BÂTI EN M2	SUPERFICIE DU BIEN Terrain EN M2	REFERENCE CADASTRALE	OBSERVATIONS	Prix d'acquisition ou de revient	Amortissement au 31/12/2019	VNC au 31/12/2019	Compte
	Adresse	Code Post.	Ville		N° Siret	n° Siren	Code APE								
Siège Melun	Château Gruber 4, avenue du Général Lederc	77000	MELUN	1989	130 013 014 00019	130 013 014	9411Z	1 088 m ² 189 m ²	4 819 m ²	BC 455 et 468	Château + 1 bâtiment	1 702 865,19	-971 049,67	731 795,52	213100
Siège Dammarie Les Lys		77190	DAMMARIE LES LY	1989	130 013 014 00019	130 013 014	9411Z	144 m ²	1 962 m ²	AN 418				0,00	213100
Antenne de Meaux	9, rue des Cordeliers	77100	MEAUX	1985	130 013 014 00027	130 013 014	9411Z	1 188 m ²	2 170 m ²	BC 681	3 bâtiments A B C	3 453 253,97	-129 842,60	21 190,42	211000
Antenne de Montreuil	5, av du Mail Lederc	77130	MONTEUIL	2012	130 013 014 00092	130 013 014	9411Z	1 182 m ²	1 517 m ²	AZ 347	NEUF	269 700,00	-2 341 897,45	3 324 111,37	213100
Antenne de Provins	Place Honoré de Balzac	77160	PROVINS	entre 1987 et 1988	130 013 014 00093	130 013 014	9411Z	99,23 m ²	99,23 m ²	AN 131-941-942	Construction 2014-2015	3 138 488,15	-677 229,99	-2 072 197,45	211000
Antenne de Chelles	3 bis, rue de l'Ormeteau	77500	CHELLES	24/12/2015	130 013 014 00076	130 013 014	9411Z	124 m ²	991 m ²	944-946 BZ 103	Imm. Récent: juin 2005 BON ETAT GENERAL	230 008,45	-184 119,08	45 889,37	213100
Centre de Formation d'Apprentis à Meaux	51, avenue des Saisons Bouillants	77100	MEAUX	1977	130 013 014 00050	130 013 014	8532Z	8506 m ²	573 m ² 2 902 m ² 10 625 m ²	AH 134 AH 135 AH 136		446 000,00	-69 688,76	111 500,00	211000
DMA du Pays de Meaux	2, rue Irène Joliot Curie	77240	CHALOUVON	2012	130 013 014 00084	130 013 014	8532Z	11 625 m ²	48 741 m ²	105W 472-474	Construction sept 2015	1 500 000,00	-8 174 495,52	1 500 000,00	211000
Centre de Formation d'Apprentis de Saint Germain Laval	Château de Courbeton	77130	SAINTE GERMAIN LAVAL	1978	130 013 014 00068	130 013 014	8532Z	10 905 m ² Dont : 8 600 m ² locaux Dont : 2 043 m ² vestiaires Dont : 262 m ² caves et autres	37 881 m ² (véhicule parc + locaux 10 905 m ²) 12 298 m ²	Commune St Germain Laval AB 292 Commune MONTEREAU FAULT YONNE AL 267 AL 176 AL 160	Bâtiments A à G + autres BON ETAT GENERAL	36 229 976,29	-7 630 944,17	28 055 480,77	213100
DMA Melun Val de Seine	4 avenue du Général Lederc	77000	MELUN		130 013 014 00118	130 013 014	8532Z	1 465 m ²		Intégrés aux parcelles BC 455 BC 458 et AN 418	Construction oct 2019	4 846 045,64	-229 914,50	4 616 131,14	213100
Total												72 690 682,26	-22 801 515,74	49 889 136,52	

211000 635 037,11
211000 1 500 000,00
213100 70 555 615,15
72 690 682,26

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

IDF-2022-05-04-00002

Arrêté n°DRIEAT-IDF-2022-0438 du 4 mai 2022
portant approbation du Règlement de Sécurité
de l'Exploitation (RSE) du réseau de tramway
exploité par la RATP



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France**

**Arrêté DRIEAT IdF n°2022-0438
du Préfet de la région d'Île-de-France
Préfet de Paris**

**portant approbation du Règlement de Sécurité de l'Exploitation (RSE) du réseau de
tramway exploité par la RATP**

- Vu le code des transports ;
- Vu le décret n° 2017-440 du 30 mars 2017 modifié, relatif à la sécurité des transports publics guidés et notamment ses articles 23 à 46 ;
- Vu l'arrêté du 23 mai 2003 modifié, relatif aux dossiers de sécurité des systèmes de transport public guidés urbains et notamment son annexe 5 ;
- Vu l'arrêté IDF-2021-03-31-00013 du 31 mars 2021 portant délégation de signature à Mme Emmanuelle GAY ;
- Vu le courrier d'Île-de-France Mobilités du 4 mars 2022 adressé au préfet de la région d'Île-de-France, et sollicitant l'approbation du Règlement de Sécurité de l'Exploitation (RSE) modifié du réseau de tramway exploité par la RATP ;
- Vu le RSE du réseau de tramway exploité par la RATP dans sa version de janvier 2022, établi par l'exploitant RATP et transmis par le courrier susvisé du 4 mars 2022
- Vu l'avis de la Préfète du Val-de-Marne du 29 mars 2022 ;
- Vu l'avis du Préfet des Hauts-de-Seine du 4 avril 2022 ;
- Vu l'avis du Département de la sécurité des transports guidés de la DRIEAT du 24 mars 2022.

Tél : 01 40 61 80 00

21/23, rue Miollis – 75732 PARIS CEDEX 15

www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

ARRÊTE

- Article 1 Le Règlement de Sécurité de l'Exploitation (RSE) du réseau de tramway exploité par la RATP dans sa version de janvier 2022 est approuvé.
- Article 2 L'exploitation commerciale sera réalisée dans le strict respect de cette seule version du Règlement de Sécurité de l'Exploitation (RSE) approuvé.
- Article 3 Tout événement notable lié à la sécurité ferroviaire survenant en exploitation sur ce réseau devra être porté à la connaissance des services de l'État dans les conditions prévues par les articles 89 et 90 du décret 2017-440 du 30 mars 2017 susvisé, le chapitre 10 du règlement de sécurité et d'exploitation (RSE) dans sa version de janvier 2022 et selon les modalités arrêtées conjointement entre l'exploitant et la DRIEAT.
- Article 4 Le Préfet, Secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France et la Directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 4 mai 2022

Pour le Préfet de la Région d'Île-de-France,
Préfet de Paris, et par délégation
La directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de
l'aménagement et des transports d'Île-de-France

signé

Emmanuelle GAY